

09/09

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Présents

Catherine BLANC, Thierry CADART (départ à 10 h, procuration donnée à Florence HAEGEL), Renaud DEHOUSSE, Rémi GUILLEM, Florence HAEGEL, François HEILBRONN (départ à 10 h), Clotilde HOPPE, Marie-Christine LEPETIT, François-Antoine MARIANI, Vincent MARTIGNY, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Pierre MEIGNANT (départ à 9 h 56, procuration donnée à Rémi GUILLEM), Pierre MEYNARD, Daniel MUGERIN, Nicolas POUVREAU, Frédéric PUIGSERVER (départ à 10 h), Marie RASSAT, Étienne WASMER.

Absents ou excusés

Nadège ABOMANGOLI, Olivier BORRAZ (procuration donnée à Florence HAEGEL), Jean-Claude CASANOVA (procuration donnée à Marie-Christine LEPETIT), Raphaël DENNEULIN (procuration donnée à Clotilde HOPPE), Claire DENOYELLE (procuration donnée à Rémi GUILLEM), Laurent GERMAIN (procuration donnée à François-Antoine MARIANI), Claude JAUPART (procuration donnée à Renaud DEHOUSSE), Thierry LE GOFF (procuration donnée à Renaud DEHOUSSE), Laura MEYNIER (procuration donnée à Clotilde HOPPE), Christine SAMANDEL (procuration donnée à Nicolas POUVREAU).

Assistaient à la réunion

Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Charline AVENEL	secrétaire générale de l'Institut d'études politiques de Paris,
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité,
Myriam DUBOIS-MONKACHI	co-directrice de la scolarité,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES,
Andreas ROESSNER	directeur de la vie universitaire,
Bénédicte DURAND	doyenne du Collège universitaire,
Pierre-Yves SUARD	directeur financier de l'Institut d'études politiques de Paris,
Francesca CABIDDU	responsable du service administratif.

I. Consultation sur le règlement intérieur de l'Institut d'études politiques de Paris	page 2
II. Commission de suivi social : proposition de réforme	page 5
III. Avis sur la proposition de budget 2016 de l'Institut d'études politiques de Paris	page 7
IV. Validation du procès-verbal provisoire de la séance du 2 novembre 2015	page 14
V. Échange d'information sur des questions diverses	page 14

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015**

La séance est ouverte à 8 h 34 par Renaud DEHOUSSE.

Renaud DEHOUSSE souligne l'importance des points de l'ordre du jour et souhaite la bienvenue à Nicolas POUVREAU qui remplace Léo CASTELLOTTE, démissionnaire du Conseil de direction.

**I. CONSULTATION SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
DE PARIS**

Renaud DEHOUSSE rappelle que ce point a été précédé par un long débat mené au sein d'un groupe de travail qui réunissait les différents représentants des parties prenantes de Sciences Po. La version envoyée aux élus avant le Conseil de direction a été remaniée et intègre les échanges de l'instance lors de sa précédente séance. Des ajustements sont toutefois encore proposés.

- Page 4, article 6 : la disposition suivante « Un document comportant les bonnes pratiques relatives à la vie étudiante dans les campus en région » n'a plus lieu d'être et sera retirée de la version finale. Les élus étudiants de l'UNEF proposeront un amendement qui sera soumis au vote afin d'intégrer éventuellement les dispositions finales de l'article 6.
- Page 4 : le document déposé sur table comporte des modifications relatives à la représentation des différentes catégories au sein du Conseil scientifique.

Frédéric MION précise que le décret limite la composition du Conseil scientifique à 39 membres. La modification concerne la représentation de l'OFCE au sein de cette instance. Dans la précédente version du règlement intérieur, les personnels de l'OFCE avaient été joints au département d'économie pour constituer une seule entité en vue des élections au sein du Conseil scientifique. Après réflexion, il est apparu que cette modalité de désignation n'était pas appropriée puisqu'elle ne tenait pas compte de la spécificité de l'OFCE qui n'est pas un centre de recherche au sens strict et qui n'appartient pas à un département disciplinaire de Sciences Po. Il est donc proposé de réserver à l'OFCE deux places de membres de droit au sein du Conseil scientifique : une place pour le président de l'OFCE et une place pour un représentant de l'OFCE désigné par l'OFCE selon des modalités qu'il lui appartient de choisir. De son côté, à l'instar des autres départements de Sciences Po, le département d'économie élira trois représentants au Conseil scientifique, deux élus de rang A et un élu de rang B. S'agissant de l'article 7, il corrige une erreur de plume en ajoutant de droit le président de l'OFCE dans le collège des professeurs.

Florence HAEGEL demande si ces modifications rompent les équilibres disciplinaires.

Frédéric MION répond que cela les rétablit : la précédente version du règlement intérieur intégrait dans le département d'économie des personnes qui n'en font pas partie. Il n'a toutefois pas été souhaité d'assurer une représentation proportionnelle des départements au sein du Conseil scientifique. Par ailleurs, cette instance étant limitée à 39 membres, le règlement intérieur prévoit la représentation alternative, un an sur deux, des deux entités interdisciplinaires que sont le LIEPP et MAXPO.

Étienne WASMER se réjouit des modifications proposées dont la plupart reprend des observations qu'il avait faites lors du dernier Conseil. Il indique que la représentation alternée du LIEPP et du MaxPo n'est aucunement problématique pour le LIEPP qui s'estime déjà représenté par ses quatre directeurs et membres fondateurs, par le directeur, par la directrice scientifique et par la directrice de la scolarité qui sont tous membres du Conseil scientifique. Il émet une remarque de forme : l'ordre du jour annonce seulement une consultation sur le règlement intérieur de l'Institut d'études politiques de Paris, mais Renaud DEHOUSSE ayant annoncé un vote sur le texte global, il constate que l'ordre du jour envoyé ne prévoit pas de vote. Il précise toutefois qu'il votera favorablement le règlement intérieur.

Renaud DEHOUSSE répond que l'article 31 du projet de décret relatif à l'IEP de Paris, dont l'adoption reste à faire, précise que c'est au Conseil de direction qu'il revient d'adopter le règlement intérieur.

Étienne WASMER précise que sa question ne porte pas sur le fait de voter ou pas, mais sur le fait de le voter aujourd'hui compte-tenu de ce qui est prévu à l'ordre du jour. Il se trouve que les professeurs de Sciences Po se réunissent le lendemain sur cette question lors d'un CS élargi et il faudrait bien leur expliquer pourquoi ils sont réunis après ce vote.

Renaud DEHOUSSE répond que, le décret n'étant pas adopté, le vote est en fait un vote d'orientation qui ne prendra sa pleine valeur juridique qu'après l'adoption du décret.

Frédéric MION ajoute que, idéalement, il aurait été préférable que le bureau scientifique fût consulté sur le règlement intérieur avant le vote du Conseil de direction. Or, il est apparu que, pour permettre la mise en œuvre la plus rapide possible du dispositif électoral qui découle du règlement intérieur, il était préférable de ne pas différer l'adoption du texte par le Conseil de direction au retour des vacances de fin d'année. Si le débat du bureau scientifique fait émerger des propositions majeures d'évolution du texte, le Conseil de direction pourrait être saisi une nouvelle fois à la rentrée sur des modifications substantielles du règlement intérieur. Hypothèse est faite qu'un consensus apparaîtra au sein du bureau scientifique au sujet de ce texte.

Rémi GUILLEM présente l'amendement de l'UNEF sur le chapitre 7 des dispositions transitoires et concerne l'inclusion dans le règlement intérieur, à titre expérimental, des conseils de vie de campus dont les modalités de fonctionnement seraient définies conjointement par le Conseil de direction et le Conseil de la vie étudiante et de la formation. Cet amendement est transitoire et n'a pas de vocation polémique : il est une occasion inestimable de montrer la capacité des conseils de vie de campus à informer les conseils centraux. Ces instances sont un gage de transparence et permettraient une gouvernance de qualité. Elles seraient principalement installées dans les campus en région. L'UNEF est conscient des mutations majeures qui interviendront avec la mise en œuvre de l'Acte II du projet Sciences Po 2022, mais le syndicat estime que sa demande s'inscrit dans le même mouvement, à savoir la modernisation de l'institution et sa mise en cohérence avec la réalité du monde étudiant.

Frédéric MION indique qu'il n'existe pas de désaccord de fond entre la direction et l'UNEF sur cette proposition, mais qu'il en existe sur la méthode qui consiste à inclure cette disposition transitoire dans le règlement intérieur, dont la vocation est de durer le plus longtemps possible. L'Acte II du Collège universitaire permettra de préciser ce que devraient être les règles de fonctionnement des conseils de vie de campus (modalités de saisine, modalités de réunion, relations entre cette instance et les futurs Conseils de la vie étudiante et de l'institut). Frédéric MION propose donc de ne pas adopter l'amendement proposé par les élus étudiants de l'UNEF, mais de réunir, au début de l'année 2016, un groupe de travail spécifique sur les conseils de vie de campus afin de disposer d'un projet clair à présenter quand le projet de l'Acte II du Collège universitaire aura suffisamment progressé.

Ismahane GASMI annonce les procurations.

- Olivier BORRAZ donne procuration à Florence HAEGEL.
- Jean-Claude CASANOVA donne procuration à Marie-Christine LEPETIT.
- Raphaël DENNEULIN donne procuration à Clotilde HOPPE.
- Claire DENOYELLE donne procuration Rémi GUILLEM.
- Laurent GERMAIN donne procuration à François-Antoine MARIANI.
- Claude JAUPART donne procuration à Renaud DEHOUSSE.
- Thierry LE GOFF donne procuration à Renaud DEHOUSSE.
- Laura MEYNIER donne procuration à Clotilde HOPPE.
- Christine SAMANDEL donne procuration à Nicolas POUVREAU.

L'amendement proposé par les élus étudiants de l'UNEF est rejeté, par 18 voix défavorables contre 9 voix favorables.

Catherine BLANC comprend le vote suivant ne porte pas sur un amendement, mais sur le texte entier.

Frédéric MION répond que le vote porte sur le texte présenté sur table.

Renaud DEHOUSSE ajoute que le texte proposé par la direction n'est pas un amendement.

Frédéric MION précise que le texte proposé au vote contient d'autres modifications que celles qui ont été indiquées : en effet, il y a une différence entre le texte envoyé la semaine précédente et le texte soumis au vote. Le règlement intérieur a évolué après les discussions de la précédente séance du Conseil de direction et après la réunion du Comité technique.

Renaud DEHOUSSE propose de procéder au vote.

Clotilde HOPPE s'étonne qu'il ne soit pas procédé à un appel au vote.

François-Antoine MARIANI s'émeut d'une certaine confusion dans le processus de vote et demande confirmation qu'aucune modification du règlement intérieur ne sera possible après ce vote.

Renaud DEHOUSSE répond qu'il s'agit du vote final.

Clotilde HOPPE souhaite expliquer la position des élus étudiants de l'UNEF sur ce vote. Dans le cadre de la réforme des statuts de l'IEP, le vote du règlement intérieur représente la fin d'un cycle de travail pour le Conseil de direction en particulier et pour Sciences Po en général. L'UNEF remarque que la réforme des statuts, telle qu'elle est présentée dans le décret qui sera publié, ne répond pas aux attentes des élus étudiants. En premier lieu, la représentation des doctorants est en baisse dans le Conseil scientifique. Par ailleurs, les mandats de deux ans, conformes au Code de l'éducation, ne correspondent pas à la réalité étudiante de Sciences Po avec la troisième année à l'étranger et l'année de césure. Enfin, cette réforme ne répond pas aux attentes de transparence et de démocratie formulées par les étudiants. S'agissant du règlement intérieur, l'UNEF se réjouit d'avoir été entendue au sein du groupe de travail, à l'instar des enseignants ou salariés, mais elle déplore toujours certains points de méthodologie, ainsi qu'elle a pu le dire précédemment. Ainsi, même si l'UNEF souligne l'effort d'écoute de la part de direction, elle indique qu'elle ne peut voter favorablement le règlement intérieur et qu'elle s'abstiendra.

Daniel MUGERIN note que le projet de règlement intérieur déposé sur table est daté du 7 décembre. Il constate qu'une séance exceptionnelle du Conseil de direction est prévue pour le 15 février 2016. Il demande s'il est possible de fixer une séance en janvier 2015 pour permettre au Conseil de direction de voter sur cette proposition de texte une fois que les élus auront lu le document proposé.

Renaud DEHOUSSE répond qu'il est nécessaire d'adopter des dispositions qui permettront d'organiser les élections, ce que ne permet pas le report du vote en janvier 2016. À noter que les élections auraient dû intervenir plus tôt en 2016. Par ailleurs, un débat approfondi a déjà été mené sur le projet de règlement intérieur et que les modifications ne concernent que des détails. Le projet de texte soumis au vote présente les modifications enregistrées lors de la précédente séance du Conseil de direction.

Daniel MUGERIN demande si une réunion organisée dans les premiers jours de janvier 2016 retarderait le calendrier électoral.

Frédéric MION répond qu'il ne saurait être question de réunir encore plusieurs fois le Conseil de direction avant d'adopter le règlement intérieur : ce texte a fait l'objet d'un débat approfondi auquel Daniel MUGERIN n'a pas pu participer, ce qui ne lui a hélas pas permis d'exposer son avis. Mais de nombreuses personnes ont beaucoup travaillé pour que le règlement intérieur puisse être soumis au vote au cours de la séance. Par ailleurs, ce texte n'est pas figé : le Conseil de direction aura le loisir de le modifier et de le faire évoluer selon les besoins. Frédéric MION estime qu'aucun sujet ne mérite de différer le vote et souscrit à la proposition de Renaud DEHOUSSE de le soumettre au vote.

Renaud DEHOUSSE le remercie et indique que ce débat souligne l'importance du vote à venir et du travail qui a été mené par le Conseil de direction pendant les trois ans de la présente mandature.

Le Conseil de direction de l'IEP de Paris approuve le projet de règlement intérieur de l'Institut d'études politiques de Paris, par 19 voix favorables et 8 abstentions.

Renaud DEHOUSSE se réjouit de l'adoption du règlement intérieur et rappelle que son entrée en vigueur interviendra après celle du décret qui régit le fonctionnement de l'institution.

Frédéric MION remercie les personnes qui ont contribué à l'élaboration du règlement intérieur : les participants au groupe de travail, Charline AVENEL et ses services, ainsi que Frédéric PUIGSERVER dont le conseil juridique a permis de progresser sereinement dans les questions de droit.

II. COMMISSION DE SUIVI SOCIAL : PROPOSITION DE REFORME

Ce point a été traité après le point III.

Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que la Commission de suivi social a déjà été réformée par le Conseil de direction en 2014. L'exercice de l'année 2014-2015 a révélé deux écueils qu'il convient de contrer avec une nouvelle réforme. La première réforme a modifié la composition de la C2S qui a été élargie aux enseignants et a permis d'atteindre un objectif d'amélioration des délais de saisine par les étudiants et de maîtrise du budget de la commission. Le bilan au terme de cette première réforme n'est pas totalement satisfaisant, même si le nombre des saisines a augmenté de 22 %). L'amélioration de la visibilité de la C2S s'est cependant accompagnée d'un maintien des délais de traitement qui restent bien trop longs : ainsi 43 % des demandes sont traitées après la fin de l'année scolaire. En outre, deuxième écueil, l'exercice budgétaire reste déficitaire.

Ce bilan a été présenté en Commission paritaire et il a été décidé de mettre en place un groupe de travail afin de poursuivre les ajustements de cette réforme et atteindre trois objectifs qui restent importants : améliorer le délai de réponse aux demandes des étudiants, maîtriser le budget et améliorer la prévisibilité. Six mesures sont donc proposées pour répondre à ces trois axes.

- Définir une date limite de saisine au lieu de permettre aux étudiants de saisir la C2S à tout moment de l'année. Une date limite permettra de réduire les délais. Les situations examinées par la Commission de suivi social ne sont pas des situations d'urgence ou spontanées puisqu'elles se sont généralement produites avant le début de l'année scolaire. Cette date devrait être fixée au début de chaque année civile.
- Diminuer le nombre de sessions de la Commission de suivi social : cela peut paraître paradoxal puisque la première réforme avait mis en avant l'insuffisance du nombre de réunions. En réalité, fixer à quatre par an le nombre de sessions permet d'établir un calendrier sur l'année universitaire et d'avoir un regard prospectif sur le budget du fait de la date limite de saisine.
- Définir un budget en amont, tel que cela a été fait en 2015. Son mécanisme d'évolution a été indexé à l'inflation.
- Communiquer sur l'exercice de la C2S en précisant chaque année le montant moyen et médian des exonérations afin d'éviter les frustrations chez les étudiants et les familles qui attendent un geste important de la Commission de suivi social, geste qu'ils jugent in fine souvent insuffisant.
- Mettre en place le paiement des droits de scolarité même pour les étudiants qui saisissent la C2S avant même que celle-ci statue sur la base des droits de scolarité attendus : cela semble important dans un souci de prévisibilité. À noter que les étudiants peuvent régler leurs droits de scolarité en plusieurs fois. Une limite de paiement sera fixée à 75 % des droits de scolarité puisque le niveau moyen d'exonération se situe entre 20 et 25 % : cela évitera aux étudiants de payer une somme trop importante.
- Permettre aux boursiers Boutmy (étudiants extracommunautaires) de saisir la C2S dans les mêmes conditions que les étudiants HUE à savoir dans le cadre des cinq situations que sont le divorce, le chômage, la retraite, la maladie ou le décès d'un parent.

En conclusion, Myriam DUBOIS-MONKACHI annonce qu'il est souhaité que ces mesures soient mises en œuvre dès l'année universitaire 2015-2016 afin d'améliorer le fonctionnement de la Commission de suivi social et de satisfaire les saisines des étudiants.

Renaud DEHOUSSE la remercie pour sa présentation et se réjouit de cette proposition qui est un exemple probant de la mise en œuvre de réformes antérieures par le Conseil de direction.

En tant que membre de la Commission de suivi social, Vincent MARTIGNY annonce qu'il attendait cette réforme qui permet à la C2S de mieux travailler. Il n'était pas sain de faire évoluer le budget en cours d'année. La commission avait des besoins réels et il est tout à fait pertinent d'avoir augmenté son budget pour tenir compte de la réalité et de l'augmentation des saisines. Il y a des situations où les familles rencontrent de telles difficultés qu'il n'est que justice de leur appliquer la tranche inférieure. Vincent MARTIGNY salue cette réforme et ce choix financier décidés par Sciences Po. La Commission de suivi social est emblématique de l'institution et cette réforme concourt au meilleur fonctionnement du mécanisme d'aide apporté aux étudiants.

Marie-Christine LEPETIT est rassurée d'avoir entendu que le paiement des droits de scolarité commencera avant la décision de la Commission de suivi social. Cette clarification lui permet d'accueillir favorablement la deuxième réforme de la C2S.

Marie RASSAT souscrit aux propos de Vincent MARTIGNY au sujet de la réforme. Elle s'interroge sur la diminution du nombre de sessions de 8 à 4 par an alors que deux sessions ont déjà été tenues depuis septembre 2015 et que les boursiers Boutmy peuvent saisir la C2S. En outre, les sessions durent entre 2 h 30 et 3 h. Elle demande s'il est prévu de réunir la Commission de suivi social pendant une matinée ou une demi-journée pour pouvoir examiner tous les dossiers au cours des 4 séances annuelles. Par ailleurs, une grande partie des dossiers déposés en 2014-2015 ont été traités après la fin des enseignements du second semestre. Marie RASSAT souligne que la personne en charge de la Commission de suivi social est seule pour traiter tous les dossiers : la diminution du nombre de réunions de la C2S pourrait compliquer son travail. De plus, en dépit d'une forte volonté de structuration dans le traitement des dossiers, il est souvent nécessaire de demander ou de redemander certains documents aux étudiants, certains les remettant tardivement ou après la fin de l'année universitaire. Enfin, Marie RASSAT demande si la mise en place du paiement des droits de scolarité avant la décision de la C2S ne risque pas de créer des blocages administratifs qui mettraient les étudiants dans une situation délicate.

Rémi GUILLEM annonce que l'UNEF se réjouit de la réforme de la Commission de suivi social, mais qu'elle restera attentive au calcul du budget qui sera fixé et non réévalué, sa révision annuelle étant fixée sur l'inflation. Or, cette indexation ne convainc pas l'UNEF qui estime qu'il existe d'autres critères objectifs permettant de mieux aborder la demande étudiante, notamment le nombre d'étudiants présents à Sciences Po qui évolue chaque année. Par ailleurs, l'UNEF a été informée de la volonté de recruter un nouveau salarié au sein de la C2S : le syndicat estime en effet nécessaire de mettre davantage de moyens humains pour gérer les dossiers afin d'accélérer et faciliter les procédures.

Vincent MARTIGNY ajoute qu'il faut souligner la qualité du traitement des dossiers effectué par Françoise FURIC. Il souscrit aux propos de l'UNEF : tous les moyens humains pouvant être mis à disposition de la Commission de suivi social seront les bienvenus.

Myriam DUBOIS-MONKACHI revient sur la mise en œuvre de la réforme et souligne que le calendrier est très contraint : il est prévu de prendre le meilleur de cette réforme pour l'appliquer pendant la période de transition, comme la mise en œuvre de la date limite de saisine qui offrira une meilleure visibilité sur toutes les demandes. S'agissant des réunions, elles seront plus espacées et vraisemblablement plus longues à préparer et à tenir. Le soutien RH est donc important. Mais la réduction du nombre de réunions permettra une meilleure sérénité dans le traitement des dossiers. Cela devrait rassurer Françoise FURIC qui est dotée d'une forte expérience dans le traitement des dossiers. S'agissant du blocage administratif, Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que les étudiants doivent

avoir mis en place, en cette période de fin de semestre, un paiement pour finaliser leur inscription administrative. Ceux qui ne l'ont pas fait sont bloqués administrativement, comme le prévoit le règlement de scolarité, à l'exception des étudiants qui ont saisi la Commission de suivi social, ce qui est un exercice difficile. La réforme permettra de faciliter cela puisqu'ils devront avoir commencé à régler leurs droits de scolarité. Quant à la limite de 75 %, elle a été fixée avec les étudiants et Sciences Po peut facilement rembourser un étudiant en cas de trop-perçu. Par ailleurs, si un étudiant se trouve en situation d'urgence, il existe d'autres dispositifs pour accompagner les étudiants, comme le CROUS qui peut débloquer une aide d'urgence. Enfin, Myriam DUBOIS-MONKACHI souscrit à la demande de moyens humains émise par plusieurs élus : Françoise FURIC a fait la preuve de son expertise sur le sujet, mais le nombre de dossiers ne cesse d'augmenter et une aide sera bienvenue. À noter que la dématérialisation de la procédure a eu des effets positifs dans le traitement des dossiers, mais certains étudiants n'envoient pas leurs documents à temps. La date limite de saisine sera également une date limite d'envoi des documents, ce qui devrait aider le fonctionnement du service.

Clotilde HOPPE indique que le groupe de travail avait évoqué des relances après la date limite de saisine afin que les étudiants puissent, pendant une période réduite, envoyer leurs documents.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond que ce sera le cas, mais elle rappelle que le groupe de travail avait aussi évoqué la possibilité de bloquer les étudiants qui ne répondent pas aux demandes. À noter que le manque de documents envoyés au service concerne plus de la moitié des 43 % de dossiers traités après la fin de l'année scolaire.

Clotilde HOPPE a pris note que les dispositions de la proposition de réforme seraient mises en place dès l'année universitaire en cours. Elle évoque les étudiants à qui il a été certifié le gel de leurs droits de scolarité en attendant la saisine. Il paraît donc compliqué de leur demander de commencer à payer.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répète que le meilleur des mesures sera appliqué pour cette année universitaire. Il est évident que les étudiants ne seront pas bloqués à ce stade en raison du calendrier.

Marie RASSAT s'enquiert de la date de communication de l'exercice de la C2S.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond que cette communication sera faite lors de la présentation du bilan de l'aide sociale devant les instances, en avril ou mai.

Ismahane GASMI annonce des procurations après le départ de certains élus en cours de séance.

- Thierry CADART donne procuration à Florence HAEGEL.
- Pierre MEIGNANT donne procuration à Rémi GUILLEM.

Le Conseil de direction de l'IEP de Paris approuve le projet de réforme de la Commission de suivi social, à l'unanimité des voix exprimées.

III. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2016 DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

Renaud DEHOUSSE indique que le budget a déjà été discuté au sein de la Commission des finances.

Frédéric MION annonce que ce budget s'inscrit dans la continuité des efforts menés depuis le budget 2013. Ces efforts tendent à dégager un résultat positif pour l'institution, ce qui est une obligation fixée par le Conseil d'administration et qui répond aux règles de bonne gestion qui veulent que l'institution soit en capacité de rembourser chaque année une partie des dettes qu'elle a contractées, notamment pour assumer les acquisitions immobilières auxquelles elle a procédé. Le respect de cette obligation ne fait pas obstacle au développement de l'institution ni à l'affirmation de ses priorités, notamment la priorité donnée aux étudiants avec un effort particulier mené sur la redistribution sociale grâce à l'augmentation notable des bourses et des aides, à la Commission de suivi social et aux différents soutiens à la vie étudiante. Ces priorités sont tenues aux prix d'autres efforts, notamment en matière de charges : l'institution veille à maîtriser ses dépenses en contenant sa masse salariale, en

gérant mieux ses achats et en développant ses ressources propres. Le budget 2016 est ambitieux en matière de formation continue et de levée de fonds et il maintient en valeur actualisée l'effort demandé aux familles avec un ajustement des droits de scolarité qui correspond à l'inflation inscrite dans le projet de loi de finances 2016.

Charline AVENEL annonce que les ressources de Sciences Po devraient s'établir à 171,9 M€ en 2016, soit une augmentation de 4,7 M€ et de 2,8 %. Sur la période 2000-2016, les ressources ont été multipliées par plus de trois et passeraient de 54,8 M€ à 171,9 M€, l'accompagnement de l'État représentant 40 % du total en 2016 contre 51 en 2008. Les ressources propres s'établiraient à 59 % du total des ressources, ce qui témoigne d'une croissance notable au cours de la période. Il faut noter la croissance importante des ressources liées aux partenariats et aux prestations de service grâce à la formation continue. Dans les projections, les ressources publiques devraient s'élever à 68,5 M€ : cette quasi-stabilité depuis 2012 s'explique par l'absence de notification du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au moment de l'établissement du budget prévisionnel.

Charline AVENEL apporte des précisions sur des questions posées lors de la séance de la Commission des finances. Les étudiants ont constaté une baisse de 45 k€ pour les contrats doctoraux en 2016 : cette légère baisse correspond au financement de doctorants qui ne sont pas des doctorants de Sciences Po, mais de l'ENS et de Polytechnique qui peuvent décider de réaliser leurs travaux de thèse dans l'une des écoles de Sciences Po. Une fois ces thèses terminées à Sciences Po, aucune obligation ne contraint Sciences Po à renouveler les contrats doctoraux en faveur de ces étudiants. Par ailleurs, il n'y a pas de baisse des contrats doctoraux financés par le ministère et par l'IDEX. À ce stade, Sciences Po n'a aucune crainte sur le nombre de contrats doctoraux financés par l'institution.

En réponse à une question de François HEILBRONN en Commission des finances relative au financement de l'État par étudiant, Charline AVENEL indique que, depuis 2003, Sciences Po est parvenue à maintenir un niveau d'investissement très fort en faveur des étudiants, avec une dépense par étudiant qui va de 16 k€ à 17 k€. Cette stabilisation a été rendue possible par un investissement de l'État en valeur absolue qui a fait croître sa dotation de près de 23 M€ entre 2003 et 2012, avec une augmentation sensible entre 2007 et 2012, la période 2012-2015 s'étant caractérisée par une stabilisation des moyens de l'État en valeur absolue. Cette augmentation n'a pas été suffisante pour accompagner la croissance des étudiants qui a plus que doublé sur la période avec une augmentation de 130 % entre 2003 et 2013. Le maintien à haut niveau de la dépense consacrée par Sciences Po a été rendu possible par la montée en puissance du produit des droits de scolarité et le développement des autres ressources. En conséquence, la part relative du soutien de l'État dans la dépense par étudiant a significativement baissé, passant de 80 % à 50 %. Cette structure de financement par étudiant, 50 % de soutien par l'État et 50 % par d'autres ressources, est relativement stable depuis 2013, en conséquence de la stabilisation des effectifs de Sciences Po. Enfin, Charline AVENEL rappelle que la nature de la dépense par étudiant a profondément changé depuis 2003 avec des actions nouvelles, notamment l'aide sociale qui a permis la diversification sociale de Sciences Po, un effort financier plus fort en matière d'enseignement et un investissement fort en matière de recherche qui irrigue tous les cursus.

Les ressources des partenariats devraient s'élever à 27,8 M€. Les financements locaux et sur projets, nationaux et européens devraient représenter 17,2 M€, soit une augmentation de 550 k€ principalement liée aux financements locaux qui croissent de 400 k€ en 2016. C'est l'effet d'une négociation réussie avec la région Lorraine qui devrait inscrire une subvention pluriannuelle en faveur du campus de Nancy. Une stabilité des financements de projets européens est anticipée.

Charline AVENEL évoque ensuite les ressources des centres de recherche, les étudiants s'étant enquis de leur constitution. Ces ressources sont tout d'abord composées des subventions, à savoir les financements obtenus par les centres et fléchés sur des projets identifiés. Il ne s'agit pas des subventions de l'État. Les étudiants ont constaté une baisse de ces subventions sur projet : cela est lié à l'arrivée à l'échéance de certains des projets financés. En outre, il s'agit d'une position prudente puisque les centres de recherche ne savent pas encore s'ils obtiendront d'autres financements. Ces

ressources sont aussi constituées par le mécénat et les recettes sur contrat. Le solde entre les dépenses et les ressources des centres de recherche est financé par la DGF accordée par l'État : il s'élèverait à 34 M€ en 2016 pour tous les centres. C'est la contribution des fonds propres de Sciences Po à la recherche. Enfin, toujours en réponse à une question étudiante, Charline AVENEL évoque les ressources de l'école doctorale en 2016. Il faut observer une baisse de 78 k€ des subventions : les financements du ministère de la Défense, de l'INRA, de l'université Paris-Est ne sont pas encore notifiés et n'ont donc pas été inscrits au budget prévisionnel, ainsi que les dépenses. Il y a aussi une baisse de 62 k€ des prestations qui concernent des bourses doctorales désormais financées par le LIEPP et plus par l'école doctorale. Charline AVENEL espère que ces informations rassureront les étudiants.

Les fonds institutionnels, d'entreprise ou de particuliers devraient atteindre 10,6 M€, soit une hausse de 1,2 M€ et une croissance dynamique de 13,4 %. Cela s'explique par trois éléments :

- Les versements de la taxe d'apprentissage devraient augmenter à hauteur de 2,4 M€ : c'est le fruit d'une collecte plutôt réussie en dépit d'un contexte législatif et réglementaire très contraignant pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- Les fonds institutionnels croîtraient de 150 k€.
- Le mécénat des entreprises enregistrerait une croissance de 12 %, de nouveaux partenariats devraient être signés et le gala de Paris devrait être à nouveau organisé.

Pierre-Yves SUARD indique que le budget 2016 prévoit un développement des ressources issues du mécénat des particuliers qui poursuivrait une forte dynamique avec une hausse de 300 k€ et de 20 % pour un total de 1,8 M€. Cette évolution repose sur l'évolution du cercle des grands donateurs et sur la prospection du nouveau public que constituent les parents des étudiants. Par ailleurs, Sciences Po confirme son ambition en matière de formation continue et anticipe un chiffre d'affaires de 14,1 M€ en 2016, soit une progression de 10,2 %. Cette prévision favorable repose sur la hausse des formations catalogue (+ 35 %) et celle des *executive masters* (+ 23 %), ainsi que sur une internationalisation accrue de l'activité. La marge brute de la formation continue reste un objectif important avec un niveau prévu de 2,9 M€ et une marge nette de 1,3 M€, en hausse de 100 k€.

Charline AVENEL indique que les ressources en provenance des usagers devraient progresser de 2,2 M€, soit une croissance de 4,2 %. Le produit des droits de scolarité est anticipé en hausse de 2,3 M€ pour un montant total de 57,7 M€. Le budget 2016 intègre plusieurs éléments :

- Une croissance du produit des droits liés à la seule croissance des effectifs, soit 1,3 M€ ;
- L'évolution du droit moyen constaté, soit une hausse de 380 k€ ;
- L'ajustement des tarifs selon l'inflation anticipée au projet de loi de finances (1 %), soit une hausse de 470 k€ ;
- Le remplacement d'élèves soumis à l'ancien barème, désormais soumis au barème différencié.

La hausse des tarifs est appliquée de manière différenciée selon les différentes tranches : les troisièmes tranches en sont totalement exonérées ; les augmentations étant mesurées et plafonnées, elles atteignent au maximum 12,5 € pour la tranche la plus élevée. Ainsi anticipés, les droits moyens 2016-2017 des élèves du Collège universitaire devraient s'élever à 4 300 € et à 5 550 € pour les étudiants en master. C'est le fruit du barème de Sciences Po qui exonère totalement de droit de scolarité près de 30 % des étudiants. Par ailleurs, le montant total des exonérations par rapport au droit maximal porterait l'effort social de Sciences Po à 59 M€, auxquels il faut ajouter l'effort de bourse présenté ultérieurement.

Pierre-Yves SUARD annonce que les produits financiers exceptionnels devraient s'élever à 2,8 M€, soit une baisse de 500 k€. Les produits financiers progresseraient de 25 %, soit un total de 590 k€, sous l'effet du taux contractuel des bons de caisse sur lesquels est majoritairement investie la trésorerie de Sciences Po. Les produits exceptionnels seraient en baisse de 660 k€, soit 2,2 M€ : cela s'explique par une reprise de provision de 580 k€ pratiquée sur le campus de Reims, montant à comparer à celui de l'année 2015 qui est de 1,340 M€. Les moyens de Sciences Po, en tenant compte des rémunérations des chercheurs et enseignants chercheurs qui interviennent à Sciences Po, s'élèveraient donc à 190 M€ en 2016. Les dépenses totales seraient de 170 M€, soit une hausse de 5,5 M€ et de 3,3 %. Cette croissance maîtrisée des dépenses appelle les remarques suivantes :

- Les dépenses de bourses connaîtront la croissance la plus importante.

- Les dépenses de personnel seront en baisse.
- Les dépenses d'enseignement évolueront de manière dynamique.
- L'institution consentira à un effort pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Charline AVENEL indique que les dépenses de personnel constituent la majeure partie des dépenses de Sciences Po et devraient atteindre 84,5 M€, soit une augmentation de 3,3 M€ et de 4,1 %, et de 4,2 % sur fonds libres. La croissance de ces moyens intègre l'application des accords collectifs qui génère spontanément une croissance de la masse salariale, et une enveloppe destinée au remplacement des postes libérés. Dans une de ses communications, l'UNEF s'est émue de l'augmentation de 180 k€ pour les doyens d'école. Cette hausse est technique et logique : deux écoles ont été créées, ce qui justifie des fonctions et des rémunérations nouvelles. Par ailleurs, certains doyens d'école, précédemment sur des postes de professeur des universités financés par l'État, ont signé des contrats FNSP, ce qui met un surcroît de salaires à la charge de la FNSP. En outre, certains doyens n'avaient été comptabilisés dans leur fonction que pour une fraction de l'année 2015 alors que les 12 mois de 2016 sont inscrits dans le budget prévisionnel. Enfin, les étudiants pourront compter sur l'expérience et l'excellence de doyens dont l'un fut premier ministre, l'autre est l'un des plus grands professionnels du numérique en Europe, l'autre est un des économistes les plus prometteurs de sa génération et le dernier est l'un des académiques les plus reconnus sur les questions relatives à la ville.

Pierre-Yves SUARD annonce que les dépenses d'enseignement augmenteront de 840 k€ en 2016, soit 4,2 % pour un total de 20,8 M€. Cette augmentation a un impact sur le résultat de 990 k€. Le budget des ressources documentaires est fixé à 1,6 M€, soit une progression de 30 k€ et de 1,9 %. Le budget des ressources documentaires propres à la bibliothèque de Paris s'élèvera à 1 M€ contre 980 k€ en 2015. Les ressources numériques représenteront 53 % du budget contre 48 % en 2015.

Charline AVENEL annonce une croissance de 5,6 % pour les dépenses de bourses et d'aide sociale, pour un montant de 10,4 M€, ce qui s'ajoute à l'effort exonérateur de 59 M€ présenté précédemment. Ce budget intègre une légère progression du nombre de boursiers sur critères sociaux, à hauteur de 27 %. La part des bourses financées sur les fonds propres de Sciences Po progresse de 6 % pour s'établir à 8,3 M€. Cet effort traduit la montée en puissance des conventions et l'effort que Sciences Po mènera en 2016 en faveur des bourses Boutmy pour faciliter l'accès des étudiants hors Union européenne, soit une hausse de 85 % du nombre des entrants en master et de 30 % du nombre total des bourses en master. Par ailleurs, il faut constater une forte croissance du budget de la Commission de suivi social qui serait porté à 310 k€, à la demande des étudiants, ce qui représente une hausse de plus de 35 % par rapport au budget 2014-2015. Il faut la comparer à la hausse de 22 % des saisines.

Pierre-Yves SUARD indique que les dépenses de locaux restent maîtrisées à hauteur de 18,510 M€, soit une hausse de 570 k€ et de 3,2 %, et qu'elles représentent 10,9 % des dépenses de Sciences Po. Il faut noter la stabilité des loyers qui ne progressent que de 1 %. Les dépenses d'entretien et de maintenance progressent pour répondre aux besoins des campus du Havre et de Reims.

Reprenant une question posée en Commission des finances, Charline AVENEL indique que les moyens des différentes écoles ne changent pas en valeur absolue en termes de locaux, mais le dénominateur est plus grand puisque Sciences Po prend à bail des surfaces supplémentaires, notamment pour installer le LIEPP. Cela explique pourquoi la quote-part de loyer affectée à chaque école diminue.

Pierre-Yves SUARD annonce que les dépenses de fonctionnement diminueront globalement de 2,3 %, soit une estimation de 21,780 M€, mais qu'elles augmentent pour leur part non financées de 4 %. Il s'agit principalement des dépenses de rémunération de service, comme les prestations. Les prestations de service, essentielles à la dynamique de transformation entamée par Sciences Po en 2014, nécessitent de nouveaux outils de gestion et de pilotage pour les RH, l'information financière et la levée de fonds. Leur niveau sera donc maintenu en 2016. Les frais de missions et de colloques progresseraient de 1,1 %, soit un total de 5,470 M€. Les dépenses informatiques progresseraient de 6 %, pour un total de 3,1 M€ en raison de la hausse des dépenses de maintenance et de prestation.

En réponse à une question de Catherine BLANC, Charline AVENEL indique que les prestations de service afférentes à la DRH devraient s'élever à 592 k€ en 2016, et non pas 700 k€, ce qui intègre une hausse des moyens dédiés à la formation, à hauteur de 100 k€. Les prestations de service de la direction financières devraient augmenter pour permettre la construction d'un nouveau système d'information financière. Celles de la DFJI devraient baisser de 229 k€.

Pierre-Yves SUARD indique que le montant des investissements devrait augmenter de 1,3 M€, ce qui correspond à la création d'un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite dans l'escalier des amphithéâtres du 27 rue Saint-Guillaume. Les subventions versées devraient s'élever à 1,530 M€, soit un recul global dû à la non-reconduction de projets financés qui impliquaient un reversement de la part de Sciences Po les années précédentes. Les subventions aux associations étudiantes s'élèveront à 290 k€, auxquels il convient d'ajouter 600 k€ de frais de fonctionnement, de services support et d'activités relatives au sport, aux arts et à la culture, soit un montant global de 900 k€ consacré aux activités associatives. Une question relative aux IEP de province a été posée en Commission des finances, à savoir la baisse de leurs budgets : elle est due au non-renouvellement de personnels FNSP ayant quitté ces campus. Enfin, les charges financières et exceptionnelles sont stables à hauteur de 3,610 M€. Elles comprennent 2,1 M€ de charges d'intérêt relatives aux emprunts immobiliers de l'institution et 1,1 M€ de provisions constituées pour la moitié des dotations pour les engagements de retraite.

Charline AVENEL annonce que le résultat anticipé serait de 1,9 M€. Disposer d'un résultat nul ou positif signifie que l'institution couvre ses charges grâce à ses ressources, y compris ses charges financières, ce qui est la preuve d'une bonne gestion. Une fois les intérêts payés, Sciences Po n'a d'autre obligation de constituer un résultat excédentaire que pour faire face aux annuités de remboursement. Sciences Po a besoin de s'appuyer sur un résultat positif afin de faire face aux besoins de sa trésorerie en matière de remboursement d'emprunts. C'est la règle fixée par le Conseil d'administration lors de l'acquisition du 13 rue de l'Université. Par ailleurs, un résultat positif renforce les capitaux propres de Sciences Po et concourt à la capacité d'autofinancement de la FNSP et à son autonomie financière. Sans cette dernière, Sciences Po ne peut bâtir aucun projet d'avenir et ne peut pas investir dans des projets comme celui de l'Artillerie. La capacité de Sciences Po de rembourser son passif est un des points les plus regardés par les entités qui peuvent financer l'institution, qu'il s'agisse de banque publique ou de banque privée.

Renaud DEHOUSSE les remercie pour leur présentation commune et ouvre le débat.

Clotilde HOPPE remercie la direction pour les informations complémentaires apportées en séance par rapport aux questions posées par les étudiants en Commission des finances. L'UNEF se réjouit du montant des subventions accordées aux associations étudiantes et de la volonté affichée de Sciences Po de soutenir la vie étudiante et les activités artistiques, sportives ou autres. Au sujet du salaire des doyens des écoles, l'UNEF a compris qu'il s'agit d'un transfert de postes anciennement financés par le public et désormais financés par la FNSP : elle demande si les transferts ont été compensés par des créations de postes de professeur d'université, étant très vigilante sur l'utilisation des financements publics à Sciences Po. Par ailleurs, l'augmentation du budget dédié aux bourses est surtout mécanique et liée à l'augmentation du nombre d'étudiants. L'UNEF tient à rappeler qu'il n'y a pas de transformation du traitement accordé aux étudiants ou du modèle d'attribution des bourses. L'augmentation est le résultat de la baisse des bourses au mérite, Sciences Po devant verser des compléments plus importants à partir de l'échelon 3 : l'UNEF remercie la direction pour cette budgétisation complémentaire. D'autre part, l'UNEF souhaiterait que les conseils soient informés en cours d'année des projets en cours et/ou retenus des centres de recherche puisqu'il a été dit que la baisse des financements ne correspond pas à une baisse des projets, mais à une absence d'information sur le sujet. Enfin, l'UNEF déplore fortement la hausse de frais d'inscription. Les étudiants rencontrent de plus en plus de difficultés à assumer le poids financier des frais d'inscription, en témoigne la hausse de 40 % du nombre de saisines de la Commission de suivi social en 2014-2015. À noter que le nombre de refus a baissé, ce qui prouve que les étudiants qui saisissent la C2S ont de réelles difficultés et de réels besoins financiers. L'UNEF se réjouit donc de la hausse du budget de la C2S, soulignant qu'il ne

s'agit pas d'une hausse par rapport au budget exécuté, mais d'un alignement sur le budget nécessaire au fonctionnement de la Commission de suivi social. Il est donc heureux de constater que ce budget nécessaire est désormais accordé à la C2S. L'UNEF tient à souligner qu'il n'y a pas d'augmentation notable par rapport au budget exécuté l'année précédente. Mais le syndicat ne comprend pas la logique qui consiste à augmenter le budget de la C2S au regard de la reconnaissance des difficultés rencontrées par les étudiants pour payer leurs frais d'inscription, mais qui consiste également à augmenter les frais de scolarité de 1 %, *a priori* selon l'inflation. Or, il n'y a pas de décalage horizontal des tranches, l'inflation est donc une double peine pour les étudiants puisque les revenus augmenteront alors que les tranches n'évolueront pas. S'agissant de la part de l'État dans le financement par étudiant, l'UNEF est inquiète et rappelle que le modèle économique vers lequel tend Sciences Po ne lui convient pas puisqu'il tend à opposer de plus en plus le financement de l'enseignement supérieur et le financement de Sciences Po. Cela est visible actuellement avec l'augmentation de 1 % des frais d'inscription, ce qui est très faible dans le budget global de la FNSP, mais qui suppose que le financement de Sciences Po repose encore davantage sur les étudiants alors qu'ils ont de plus en plus de difficultés à s'acquitter de leurs droits de scolarité. Le modèle de Sciences Po pousse au désengagement de l'État, en témoigne la baisse de 80 à 50 % du financement accordé par l'État. L'UNEF condamne le modèle économique réaffirmé par Sciences Po et annonce que les élus étudiants siégeant au Conseil de direction voteront contre le budget 2016.

Marie-Christine LEPETIT a pris note de l'importance des financements locaux et de leur croissance. Elle demande si Sciences Po a l'assurance raisonnable que ces hausses se maintiendront. Par ailleurs, à l'instar de l'UNEF, elle demande des précisions sur l'évolution des postes soutenus par l'Éducation nationale et le CNRS. En outre, elle demande des informations relatives au poids et à l'évolution de la masse salariale dans le budget de Sciences Po. Il est notoire qu'au regard de ses projets de développement, comme celui de l'Artillerie, Sciences Po doit se montrer vigilante sur l'évolution structurelle des grandes masses de dépense, la masse salariale étant la plus importante. Or, la note n'est pas assez précise et ne renseigne pas suffisamment sur les déterminants de cette tendance à long terme. Marie-Christine LEPETIT évoque ensuite la formation continue, sa perspective d'exécution en 2015 et sa prévision en 2016. Elle estime qu'il existe une différence importante, entre 2014 et 2015, entre la marge avant l'imputation des coûts indirects et la marge après imputation. Elle demande si cela traduit une économie véritable ou s'il s'agit d'un changement d'imputation des coûts, et si la formation continue peut être considérée comme une véritable source de profit au sein de Sciences Po. Enfin, elle estime qu'il est difficile d'apprécier la situation de Sciences Po sans éléments de comparaison. Certes, Sciences Po est un établissement unique en son genre et l'enseignement supérieur français présente de nombreuses spécificités, mais il serait pertinent d'étudier le fonctionnement d'autres structures et de le comparer à celui de Sciences Po.

François HEILBRONN félicite et remercie la direction de Sciences Po et la direction financière pour cette présentation et le document qui est très explicite. En outre, il félicite toutes les directions de Sciences Po qui, en dépit des contraintes budgétaires, présentent une situation d'équilibre financier et de rentabilité qui permet de couvrir la dette de l'institution. Il évoque la dotation de l'État par étudiant et ne retrouve pas les chiffres de l'analyse qu'il avait demandée à Charline AVENEL la semaine précédente. Le tableau en page 5 indique que la dotation de l'État était de 69,2 M€ en 2012 et de 68,5 M€ en 2013, et qu'elle est budgétée à 68,5 M€ en 2016. La masse absolue est donc constante entre 2013 et 2016, mais le nombre d'étudiants est passé de 13 255 en 2013 à 13 922 en 2016, soit une augmentation de 5 %, ce qui correspond mathématiquement à une baisse de 5 % de la dotation de l'État par étudiant. Par rapport à 2012, la dotation de l'État baisse de 11 %, passant de 5 532 € à 4 920 €. S'il convient de se réjouir du soutien apporté par l'État, il faut noter que, depuis 2012, sa dotation diminue considérablement. Il est donc nécessaire que Sciences Po trouve des ressources propres (droits de scolarité, mécénat d'entreprise ou de particulier, partenariats avec les régions) pour compenser cette baisse et ne pas porter atteinte à la qualité de ses enseignements et de son aide sociale.

Vincent MARTIGNY abonde dans le sens de Marie-Christine LEPETIT sur la nécessité de disposer d'éléments de comparaison entre Sciences Po et d'autres écoles, comme HEC qui a complètement révisé son modèle et son fonctionnement, avec des éléments que Sciences Po ne souhaite pas suivre,

mais d'autres qui pourraient être intéressants. Par ailleurs, s'il est difficile d'augmenter les droits d'inscription, si les dotations de l'État semblent vouées à baisser ou au moins à stagner, Sciences Po doit se tourner vers le financement des entreprises. La présentation faisait état d'une évolution dynamique et d'une augmentation de 13 % : Vincent MARTIGNY souhaite obtenir des précisions sur ce sujet et estime que Sciences Po ne va pas suffisamment loin dans cette démarche. Il s'enquiert des perspectives que se fixe Sciences Po dans les prochaines années sur cette question. Il évoque la grande campagne de levée de fonds menée par l'université de Cambridge. Il affirme qu'il faut tenir compte des difficultés que rencontrent les familles et de la situation de l'État vis-à-vis des dotations. Enfin, Vincent MARTIGNY revient sur la page 10 du document de présentation relative à l'évolution des droits perçus auprès des usagers et demande des précisions sur l'item « Autres ressources usagers ».

Frédéric MION indique que cet item correspond aux droits dont certaines personnes s'acquittent pour accéder à la bibliothèque ou des droits dont s'acquittent les candidats pour certaines des épreuves d'admission à Sciences Po. S'agissant du financement des entreprises, Sciences Po part certes d'un niveau plus modeste que certaines écoles de commerce, mais il faut tenir compte de sa dynamique annuelle qui est bonne selon les prévisions 2016, alors que le contexte général n'est pas très favorable. Il est plus difficile d'obtenir des soutiens pluriannuels de la part des entreprises sur des projets déterminés, *a fortiori* des soutiens qui ne seraient pas fléchés sur un projet précis. Les perspectives 2016 de Sciences Po ont été établies de manière plutôt conservatrice : elles n'intègrent pas le travail accompli sur les futures chaires, mais il faut se concentrer sur la dynamique qui est forte.

S'agissant du soutien de l'État tel que l'a évoqué François HEILBRONN, Frédéric MION souscrit à l'idée que celui-ci s'érode en valeur actualisée au cours des années. Les étudiants et François HEILBRONN convergent sur le fait que l'État se désengage, mais ils divergent sur les causes de ce désengagement. Frédéric MION ne souscrit pas à la vision de l'UNEF selon laquelle Sciences Po accomplit trop d'efforts pour financer son développement avec des ressources qui lui sont propres.

Au sujet de la variation de la marge nette de la formation continue, Frédéric MION indique que l'amélioration de cette marge tient au fait que les coûts ont été notablement mieux contenus. S'y ajoute un effet conjoncturel, à savoir que la formation continue a financé un projet de développement informatique important pour son activité au cours des deux années précédentes, projet arrivé à son terme.

S'agissant de la masse salariale et des postes de professeurs des universités et du CNRS, Frédéric MION précise que confier des responsabilités de doyen à un professeur d'université ou à un salarié de Sciences Po ne change rien au fait que, lors du départ d'un professeur d'université, le poste est mis en recrutement. Il n'est pas question de supprimer le poste et l'État ne se désengage pas sur ce point. Quant au CNRS, le poste n'est pas attaché à Sciences Po : le rattachement à un laboratoire dépend des demandes des personnels. Ainsi, quand un directeur de recherche part à la retraite, rien ne garantit qu'il sera remplacé au sein du laboratoire dans lequel il exerçait par un autre chercheur du CNRS. Toutefois, Sciences Po n'a pas noté de baisse dans le nombre de demandes émises par les chercheurs du CNRS qui souhaitent intégrer ses laboratoires. S'agissant de la vision à moyen et long terme de la masse salariale dans le budget de Sciences Po, Frédéric MION indique qu'il sera possible d'en discuter ultérieurement. Il souligne que le pourcentage de progression de la masse salariale prévue en 2016 est conforme à l'évolution pluriannuelle déjà évoquée et aux travaux menés sur le modèle économique de Sciences Po.

En réponse aux questions de l'UNEF, Frédéric MION indique qu'une liste des projets en cours dans les centres de recherche pourra être présentée au Conseil de direction. S'agissant de la progression des bourses qui est estimée mécanique et liée à l'évolution des effectifs, l'UNEF a elle-même démontré que le poste des bourses augmentait parce que Sciences Po a pris la décision politique de compenser des formes de désengagement de l'État là où elles se produisent, comme sur les bourses au mérite. De même, la redistribution sociale effectuée par Sciences Po s'illustre par l'augmentation du budget de la Commission de suivi social : certes, les droits de scolarité sont ajustés pour tenir compte de l'inflation, mais les montants consacrés à la redistribution sociale connaissent une hausse très supérieure.

Clotilde HOPPE demande si les doyens conservent leur titre de professeur d'université.

Frédéric MION répond par l'affirmative et précise qu'ils conservent également leurs obligations qui sont ajustées pour tenir compte de leurs nouvelles responsabilités au sein de Sciences Po. Ils ne perdraient pas davantage ce titre s'ils devenaient directeurs de centre de recherche.

Vu l'article 2 des statuts adoptés par le Conseil de direction, le Conseil de direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la proposition de budget 2016 de l'Institut d'études politiques de Paris présentée par le Président de la Fondation nationale des sciences politiques, par 21 voix favorables et 6 voix défavorables.

Renaud DEHOUSSE indique que cette décision sera transmise au Conseil d'administration de la FNSP qui se réunit le lendemain.

IV. VALIDATION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2015

Renaud DEHOUSSE invite les élus à transmettre leurs remarques par écrit. Il se réjouit que le rythme de transmission des procès-verbaux reprenne un cours normal.

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Changement de score pour l'obtention de l'IELTS

Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que l'IELTS est le test externe d'évaluation du niveau d'anglais des étudiants de Sciences Po, pris en charge par l'institution et qui fait partie des obligations de scolarité. L'atteinte du niveau C1 est une obligation de scolarité pour tous les étudiants qui présentent le diplôme de master depuis 2009. Le niveau C1 correspond à un niveau d'anglais professionnel et il est attendu par les recruteurs du marché du travail. Or, le British Council qui gère ce test dans le monde entier a introduit une réforme en 2015 sur le niveau C1 : le score nécessaire à son obtention n'est plus de 6,5/9, mais de 7/9 dans quatre niveaux de compétence que sont la compréhension écrite, la compréhension orale, l'expression écrite et l'expression orale en anglais. Ainsi, le score de 6,5/9 correspond maintenant à un niveau inférieur, le niveau B2. Pour l'année 2015-2016, Sciences Po a décidé de considérer que le score de 6,5/9 est suffisant pour respecter l'obligation de scolarité. Les étudiants ont été informés de cette mesure et du changement de score qui seront appliqués dès la rentrée 2016. Les étudiants ont été encouragés à préparer ce test de manière à obtenir le score de 7/9.

Clotilde HOPPE évoque les étudiants de quatrième année qui ont déjà passé l'IELTS et qui ont obtenu le score de 6,5/9 : elle demande s'ils pourront se diplômer avec ce score.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond par l'affirmative : la réforme ne concerne que les étudiants qui présentent l'IELTS en 2015-2016.

Renaud DEHOUSSE ajoute qu'il n'est pas question de revenir sur les acquis.

Calendrier des séances

Renaud DEHOUSSE annonce que le calendrier 2016 des séances du Conseil de direction a été déposé sur table : une séance exceptionnelle est prévue le lundi 15 février 2016, la première séance ordinaire du futur Conseil de l'institut étant fixée au 2 mai 2016.

Clotilde HOPPE sait que les élections seront tenues entre le 15 février et le 2 mai 2016, ce qui explique la longue période sans réunion. Elle demande s'il est possible d'avancer d'une semaine ou deux la

réunion du 2 mai. Par ailleurs, les dates de réunions de fin d'année de la Commission des finances et du Conseil de direction sont fixées dans une période compliquée pour les étudiants, les enseignants et les salariés, notamment parce qu'il s'agit d'une période d'examen. Les années précédentes, les réunions budgétaires de fin d'année de la Commission des finances et du Conseil de direction s'étaient tenues quelques semaines plus tôt. L'UNEF demande donc s'il est possible d'avancer ces séances pour les années à venir, sachant que les budgets sont prêts dès la fin du mois de novembre, en témoigne le budget 2016 qui a été finalisé le 23 novembre 2015.

Frédéric MION répond que la date du 2 mai 2016 a été fixée au regard du calendrier des vacances scolaires. S'agissant de la fin d'année civile, il est toujours complexe d'établir les documents donnant lieu à une délibération. Il semble donc difficile d'avancer les dates, mais Frédéric MION indique qu'il étudiera cette possibilité, sans s'engager sur une modification effective du calendrier.

Article dans *Le Monde* et réponse

Vincent MARTIGNY annonce que *Le Monde* a fait paraître un article particulièrement critique sur Sciences Po la semaine précédente, article qui reprend les clichés les plus éculés sur l'institution sous la plume d'Éric NUNÈS. Sciences Po a pour politique de ne pas forcément répondre, arguant du fait que les familles continuent d'accorder leur confiance à l'institution. Vincent MARTIGNY estime qu'il serait pertinent de réfléchir à un type de réponse à apporter face à de telles déclarations, sans aller cependant jusqu'au droit de réponse dans le média concerné. Il n'est pas possible de simplement constater l'image que l'institution a à l'extérieur : une majorité de clichés véhiculés sur Sciences Po est fautive. Il faut certes mener des débats sur la hausse ou la baisse de la sélectivité, c'est une nécessité au sein de l'école. Mais il faut aussi envisager des solutions ou des réponses à des articles qui contiennent des informations erronées ou qui nuisent à la réputation de l'école.

Frédéric MION répond avoir été choqué par cet article qui avait donné lieu à des échanges en amont avec le journaliste, échanges dont il ne semble avoir rien tiré, si ce n'est le travestissement des propos qui lui avaient été tenus. Sciences Po a réagi auprès de la direction du journal pour pointer des éléments erronés et qui traduisent une vision biaisée, à dessein, de la réalité de l'institution. Il est toujours possible d'obtenir des modifications sur un article en ligne : cela a partiellement été obtenu pour une citation erronée de la doyenne du Collège universitaire. Il reste cependant très compliqué d'obtenir un droit de réponse ou des modifications plus substantielles. Frédéric MION indique que l'enjeu dans ce cas-là est surtout d'obtenir une prise de parole extérieure à l'institution pour véhiculer une idée plus juste de Sciences Po. Une réflexion est en cours sur ce sujet. Frédéric MION assure que l'institution n'est pas inerte devant de telles situations et se réjouit que des articles bienveillants soient en revanche parus dans *Le Nouvel Observateur* ou dans *L'Express*. L'article du *Monde* ne reflète pas l'opinion commune. Frédéric MION estime que la réponse frontale n'est pas la solution adéquate puisqu'elle est de nature à relancer la polémique.

Renaud DEHOUSSE remercie les participants et lève la séance.

La séance est levée à 10 h 30.